

ÉTATS-UNIS

Actes de cruauté et brutalités : crimes de guerre à Abou Ghraïb

Index AI : AMR 51/077/2004

ÉFAI

Vendredi 7 mai 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans une lettre ouverte au président américain George W. Bush ce vendredi 7 mai 2004, Amnesty International a qualifié de crimes de guerre les atteintes aux droits humains commises par des éléments de l'armée américaine dans la prison d'Abou Ghraïb à Bagdad ; l'organisation a demandé à l'administration américaine d'enquêter de manière approfondie sur les faits qui se sont produits et de veiller à ce qu'aucune impunité ne soit accordée aux personnes reconnues responsables, quels que soient leur position ou leur grade.

Amnesty International a déclaré avoir répertorié un ensemble d'atteintes aux droits humains perpétrées par des éléments de l'armée américaine à l'égard de détenus, notamment en Irak et en Afghanistan, au cours des deux dernières années.

Cette semaine, le secrétaire d'État à la Défense, Donald Rumsfeld, s'est dit « stupéfié » par les abus qui avaient eu lieu à Abou Ghraïb, qui constitueraient une « exception » et ne s'inscriraient nullement dans le cadre « d'un système ou d'une pratique généralisée » ; cependant, Amnesty International a, ces deux dernières années, alerté les plus hauts responsables du gouvernement américain, notamment la Maison Blanche, le ministère de la Défense et le Département d'État, faisant état d'allégations concordantes de cruauté et de brutalités exercées par des éléments de l'armée américaine sur des détenus.

En juillet dernier, l'organisation a parlé des allégations de torture et de mauvais traitements infligés à des détenus irakiens par des membres des forces de la Coalition et des soldats américains dans une note adressée au gouvernement américain et à l'Autorité provisoire de la Coalition (APC) en Irak. Ces allégations faisaient notamment état de coups, de chocs électriques, de privation de sommeil, maintien d'une cagoule sur la tête et de station prolongée en position debout ou agenouillée. L'organisation n'a obtenu aucune réponse ni

indication de l'administration américaine ou de l'Autorité provisoire de la Coalition concernant une éventuelle enquête.

En dépit de demandes répétées, Amnesty International n'a été autorisée à de rendre dans aucun des centres de détention sous contrôle des États-Unis.

« Si l'administration n'a rien à cacher, elle doit sans délai mettre fin à la détention au secret et permettre à des observateurs indépendants chargés de veiller au respect des droits humains, notamment à Amnesty International et aux Nations unies, de se rendre dans tous les centres de détention, a déclaré Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International.

« L'administration américaine a fait preuve d'un constant mépris pour les Conventions de Genève et les principes fondamentaux du droit, de respect des droits humains et d'humanité. Cela a créé un climat dans lequel les soldats américains ont l'impression qu'ils peuvent déshumaniser et dégrader les prisonniers en toute impunité.

« Ce que nous voyons actuellement en Irak est la conséquence logique de la poursuite implacable de la « guerre au terrorisme » quel qu'en soit le coût en matière de droits humains et de violation des règles de la guerre. »

Amnesty International a exprimé son inquiétude à propos des messages en demi-teinte du gouvernement américain concernant son engagement vis-à-vis des normes internationales relatives aux droits humains.

Les exactions ne se sont pas produites seulement à Abou Ghraïb. De nombreuses personnes détenues sur les bases aériennes de l'armée américaine à Bagram et Kandahar en Afghanistan ont déclaré avoir été soumises à des actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants lors de leur détention ; l'administration américaine n'a pas non plus respecté les Conventions de Genève en ce qui concerne les détenus de Guantánamo.

Un ancien prisonnier de Guantánamo, Wazir Mohammad, a parlé à Amnesty International d'un usage excessif et cruel des chaînes aux pieds et des menottes aux mains, de la privation de sommeil et de l'obligation qui lui était faite de ramper à genoux, de sa cellule à la salle d'interrogatoire, au cours de sa détention en Afghanistan.

À Bagram et Kandahar, il avait été détenu au secret, sans jamais avoir la

possibilité de contester la légalité de sa détention, sans avocat et sans contact avec sa famille. Il n'avait à aucun moment rencontré de délégué du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Au cours de sa détention qui a duré plus d'une année à Guantánamo, il a rencontré une fois un délégué du CICR, le jour de son arrivée.

Un autre ancien détenu de Guantánamo, Walid Al Qadasi, a été détenu au secret dans un centre de détention à Kaboul. Il a expliqué que les prisonniers appelaient leur première nuit d'interrogatoire par des agents américains « *la nuit noire* ». Il a déclaré : « *Ils ont découpé nos vêtements avec des ciseaux et nous ont photographiés nus...ils nous ont menotté les mains derrière le dos, nous ont mis un bandeau sur les yeux et ont commencé à nous interroger ... ils m'ont menacé de mort, m'ont accusé de faire partie d'Al Qaida.* » Selon lui, on privait les détenus de sommeil, notamment en leur mettant de la musique très fort.

Une personne ayant travaillé à Guantánamo a déclaré à Amnesty International que la quasi totalité des détenus avec qui il avait eu des contacts, lui avaient dit avoir été victimes de sévices physiques à Kandahar ou à Bagram. Cette personne n'a montré aucune surprise face aux informations en provenance d'Irak et a expliqué que les violences physiques en Afghanistan semblaient faire partie du processus de préparation des détenus aux interrogatoires et à la détention.

Amnesty International est préoccupée par le fait que l'enquête dirigée par le général Antonio Taguba, qui a mis en évidence « *des violences systématiques et illégales à l'égard des détenus* » d'Abou Ghraib, ne devait pas, à l'origine, être rendue publique ; elle s'inquiète aussi de constater que l'administration américaine n'a réagi qu'après la publication du rapport et des images.

Dans un effort pour désamorcer, semble-t-il, la gravité des allégations, le secrétaire d'État Donald Rumsfeld a suggéré, lors d'un point presse le 4 mai, que : « *les accusations portent jusqu'ici sur des sévices... ce qui est techniquement différent d'actes de torture* ». En fait, les « *nombreux cas de sévices criminels gratuits, flagrants et sadiques* » mis en évidence par Taguba constituent autant d'actes de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants et sont des crimes de guerre.

Parmi les exemples cités, on a noté des coups de pied et de poing donnés aux détenus ; le fait de sauter sur leurs pieds nus ; de forcer les détenus à prendre diverses positions sexuelles explicites pour les photographier ; de faire monter un détenu entièrement nu sur un carton, un sac de sable sur la tête et d'attacher des électrodes à ses doigts, à ses doigts de pieds et à son pénis pour mimer la torture électrique ; de mettre un collier de chien ou une laisse au cou d'un détenu entièrement dévêtu et de le prendre en photo avec une femme soldat posant près de lui.

Les personnes responsables de ce que Taguba décrit en conclusion comme « *des sévices avérés... infligés aux détenus* » doivent être traduites en justice, conformément aux obligations des États-Unis vis-à-vis des lois internationales et américaines. Des enquêtes doivent être menées à tous les échelons de la hiérarchie, des plus hauts donneurs d'ordres aux exécutants directs.

Les remarques faites cette semaine par le général Geoffrey Miller, en charge des opérations concernant les détenus en Irak, selon lesquelles la privation de sommeil et le maintien dans des positions inconfortables et pénibles pouvaient être utilisés contre des détenus, prouvent que l'administration américaine n'a toujours pas retenu que les mauvais traitements et les violences physiques sont un pas sur la voie dangereuse de la torture et qu'ils doivent être totalement bannis.

Maintenir des détenus dans des positions extrêmement pénibles, encagouler, menacer des prisonniers ou les priver de sommeil de façon prolongée sont des actes qui violent l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Amnesty International demande au président Bush de veiller à ce que des enquêtes impartiales et transparentes soient menées sur les cas de torture et de décès en détention aux mains des forces américaines et de faire en sorte que les personnes soupçonnées d'être responsables soient traduites en justice. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>